

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Plate forme logistique de la société STOCKESPACE MER implantée dans la ZAC des portes de Chambord sur la commune de Mer (41 500).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

STOCKESPACE MER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jehan DERDIRI, Responsable Programmes

RCS / SIRET

8 8 9 2 1 7 6 6 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres ICPE soumises à enregistrement.	Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une surface plancher totale de 37 439 m ² divisé en 4 cellules de stockage. L'entrepôt sera classé sous le régime de l'enregistrement au titre des rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature ICPE. Il sera également déclaré au titre des rubriques 1185, 2910, 2925, 4320 et 4331.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une sdp >10 000 m ² mais < à 40 000 m ²	Le projet n'est concerné par aucune autre catégorie du tableau annexe au R122-22 du Code de l'Environnement que les catégories 1 et 39.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux d'une surface plancher totale de 37 439 m² divisé en quatre cellules de superficies comprises entre 3 194 et 11 534 m². Le site sera susceptible d'accueillir au total 71 000 palettes représentant 35 500 tonnes de marchandises combustibles. Il est également prévu de pouvoir stocker dans la cellule de 3 194 m² des aérosols et des liquides inflammables.

Le bâtiment sera implanté sur un terrain de 86 996 m² sur la commune de Mer dans la ZAC des portes de Chambord.

La hauteur libre sous poutre minimale du bâtiment sera égale à 11,5 m et la hauteur sous bac moyenne des cellules de stockage sera égale à 13,19 m. La hauteur au faitage au point haut sera de 13,86 m pour une hauteur à l'acrotère égale à 15,45 m.

Les dimensions de l'entrepôt seront : longueur = 336 m, largeur = 120 m.

Il n'est prévu aucun travaux de démolition préalables à la construction de cet entrepôt.

4.2 Objectifs du projet

Cet établissement est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses. Il est envisagé la présence de marchandises classées sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2. Les marchandises seront stockés dans des cellules de moins de 12 000 m².

Il est également prévu que la cellule D de 3 194 m² puisse accueillir un stockage de liquides inflammables (rubrique 4331) et d'aérosols (rubriques 4320 et 4321).

Il est enfin prévu que l'établissement puisse être utilisé pour le stockage de marchandises sous température dirigée (rub 1511). D'une manière générale, les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- la réception des produit avec un approvisionnement par poids lourds,
- le stockage de produits dans les quatre cellules de stockage,
- la préparation des commandes,
- l'expédition des produits par poids lourds.

Dans les quatre cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs. Les quatre cellules de l'entrepôt seront aménagées en zone de stockage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour le bâtiment des terrassements en déblai/remblai sont prévus.

Des déblais/remblais seront équilibrés sur la parcelle. Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui a été réalisée et que le projet prend en compte au stade de la conception.

Le chantier durera environ 9 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du terrain
- construction du bâtiment
- aménagement des parkings, voiries et réseaux
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrepôt est destiné à être loué à une ou des sociétés ayant besoin de surfaces d'entreposage et de bureaux.

Son exploitant la société STOCKESPACE MER restera l'exploitant de l'établissement au titre de la législation ICPE.

La société STOCKESPACE MER restera responsable devant l'administration du respect des prescriptions de son arrêté préfectoral d'enregistrement. En application du Code de l'Environnement, l'établissement sera soumis à enregistrement au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour les rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2. Il sera également déclaré au titre des rubriques 1185, 2910, 2925, 4320 et 4331.

L'activité qui sera exercée sur le site consistera en la réception de marchandises par poids lourds, en leur entreposage sur racks, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids lourds.

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Le bâtiment pourra accueillir 71 000 palettes de marchandises combustibles courantes dans les quatre cellules.

Il est également prévu de pouvoir stocker 320 tonnes d'aérosols et 95 tonnes de liquides inflammables dans la cellule D de l'établissement.

L'exploitant intégrera dans ses consignes d'exploitation et dans ses consignes de sécurité les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 applicable aux établissements enregitrés sous les rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2.

Le bâtiment sera sous télésurveillance en dehors des heures ouvrées (pas de poste de garde).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet va faire l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'enregistrement au titre de la législation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tableau des surfaces plancher (compris les locaux techniques): RDC : - Entrepôt : 35 570 m ² - Locaux de charge/atelier maintenance : 576 m ² - Bureaux/locaux sociaux : 400 m ² R+1 : - Bureaux/locaux sociaux : 800 m ² TOTAL SDP = 37 346 m ²	Les dimensions du bâtiment seront : Longueur = 336 mètres / largeur = 120 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des portes de Chambord
Rue de Buray
Mer (41 500)

Coordonnées géographiques¹

Long. 47° 7' 14.3" N Lat. 01° 18' 24" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches du site sont : • ZNIEFF II n°240031300 « Loire blésoise » située à 6 km au Sud-ouest du site, • ZNIEFF I n°240031619 « Mares de la Gabillière » située à 6 km au Sud du site,
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche, « Site du Castor d'Europe » (FR3800060), classé par l'arrêté du 26/9/1988 se localise à 9 km à l'Est de Mer. Il est constitué par un ensemble d'îles, d'îlots, de grèves, et d'une partie de la rive gauche dans le lit de la Loire, sur la commune de Beaugency (Loiret).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle nationale la plus proche, « Vallées de la Grand-Pierre et de Vitain » (FR3600037), est quant à elle située sur les communes d'Averdon et de Marolles, à environ 12 kilomètres à l'Ouest de la commune de Mer. Ce site a été créé par l'arrêté en date du 23 août 1979 et modifié le 26 mars 1982. L'intérêt de la réserve réside dans la mosaïque de milieux qui la compose, servant d'habitat pour 2900 espèces dont 6 à 7 sont patrimoniales.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Loir-et-Cher dispose d'un PPBE des infrastructures A10 et A71 approuvé par AP du 23/01/2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du présent projet ne se situe pas dans le périmètre de protection de l'UNESCO de la vallée de la Loire. La commune de Mer comporte 4 monuments inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (source : Base Mérimée).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Selon le SAGE Nappe de Beauce, aucune zone humide ne se situe sur la zone du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRN est recensé sur la commune de Mer La consultation de la base de données des installations classées nous donne la liste des installations soumises à un arrêté préfectoral sur la commune de Mer elles sont aux nombres de 16. La commune de MER n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Le périmètre réglementé du PPRN de la commune de Mer ne présente pas de danger pour l'assiette de terrain du présent projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'est situé sur la commune de Mer.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans la Zone de Répartition des Eaux superficielle (ZRE) Bassin de la Tronne, à l'amont de la confluence avec la Loire.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe deux périmètres de protection de captage d'eau potable sur la commune de Mer. Les périmètres de protection de ces captages ne touchent pas le terrain d'assiette du présent projet. Le captage le plus proche est le captage de Beaudisson, situé à environ 180 m au Nord-ouest du projet du présent CERFA.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Mer.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410010 « Petite Beauce ». Cette zone est située à 2km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Mer.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) sera issue du réseau public de distribution d'eau potable du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif, nommé Val d'Eau. Le Syndicat gère la production, le transfert et la distribution de l'eau potable pour les communes de Mer, Avaray, Courbouzon et Lestiou, La Chapelle Saint Martin, Talcy, Mulsans, Maves, Villexanton, Roches et Concriers. Dans le cadre de son activité logistique, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eau industrielle. La consommation d'eau pour un effectif de 200 personnes prévu sur le site est égale à 12,5 m3 d'eau potable par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiment, voiries, parkings, réseaux, etc...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet de la société STOCKESPACE ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique. Le terrain est situé au sein de la ZAC des portes de Chambord, cette zone est dédiée à l'activité logistique. Le terrain est une friche régulièrement entretenu par la collectivité. Le projet STOCKESPACE MER sur la ZAC des portes de Chambord n'aura pas d'impact sur la faune et la flore ni sur les équilibres écologiques du secteur. Une note de cadrage environnemental réalisée par la société ADEV ENVIRONNEMENT est jointe au présent CERFA.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410010 « Petite Beauce ». Cette zone est située à 2km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel sera construit le projet de la société STOCKESPACE MER est un ancien terrain agricole inclus dans le projet de la ZAC des portes de Chambord. Ce terrain est propriété de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et, à ce titre, est régulièrement entretenue par cette dernière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRT en vigueur sur la commune de Mer. La commune de Mer est incluse dans le périmètre des 10 km autour de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. La commune est concernée par le risque TMD-canalisation du fait de la présence d'une canalisation de gaz (antenne Orléans-Blois et sa déviation).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mer est concernée par le PPRI de la Loire-Loire amont-Val d'Avaray, approuvé par l'arrêté préfectoral n°2-0656 du 22 février 2002. Cependant, le terrain d'assiette du projet STOCKESPACE MER n'est pas compris dans la zone inondable en cas de crue de la Loire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de logistique qui sera mise en œuvre sur le site engendrera du trafic routier. On envisage 150 passages de poids lourds par jours sur le site (300 mouvements) et 350 mouvements de véhicules légers par jour (deux passages de 175 VL pour 200 collaborateurs compte tenu du covoiturage). Le site sera implanté à proximité de l'autoroute A10. Cette nouvelle activité va engendrer des déplacements supplémentaires mais non-significatifs pour les axes autoroutiers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic des poids lourds et des véhicules légers qui transiteront sur le site objet du présent CERFA sera source de bruit. La vitesse des véhicules sera limitée et les moteurs des poids lourds seront à l'arrêt pendant les phases de chargement/ déchargement. Aucun procédé de fabrication n'est prévu dans le bâtiment, ni d'équipements générateurs de vibration.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est destiné à accueillir un entrepôt. Seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun process ni équipement générateur de vibrations ne sont prévus sur le site</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse. Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et des parkings. Il s'agira uniquement d'éclairage dirigés vers le sol pour éviter l'halo lumineux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne présentera que peu de risques de pollution atmosphérique. Les seuls rejets atmosphériques seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les échappement des véhicules transitant sur le site, - les gaz de combustion de l'installation de chauffage, - le dégagement d'hydrogène du local de charge des batteries.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux, les installations incendie. Les eaux usées domestiques de l'établissement seront traitées dans la station d'épuration de Mer (code Sandre 044113650001). La capacité nominale de cette station peut traiter un volume journalier de 8 100 Équivalents Habitants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles. De l'eau potable sera utilisée pour les besoins sanitaires ainsi que pour l'arrosage des espaces verts. I</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité logistique qui sera mise en oeuvre dans le bâtiment objet du présent CERFA produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est actuellement une friche. Elle est régulièrement entretenue par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Blank space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative impacts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank space for providing an auto-evaluation of the project's need for environmental assessment.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

18 novembre 2020.

Signature

